

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Flailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Janvier. — La Chambre consacre une séance spéciale à la vérification des pouvoirs. Elle valide sans débat les élections de MM. Henrique-Dubuc, dans l'Inde, Noël, dans l'Oise, et après débat l'élection de M. Duquesnel à Clermont (Oise) et celle de M. Guillard-Bancel, dans l'Ardèche.

— Des secours sont distribués aux infortunés pêcheurs bretons, par M. Tessier, chef de cabinet du ministre de la marine

18 Janvier. — M, de Blowitz, correspondant du *Times*, à Paris, succombe en cette ville à l'âge de soixante-dix-sept ans.

— Une touchante cérémonie a lieu à l'école de Médecine, sous la présidence de M. Chaumié, Ministre de l'Instruction Publique.

19 Janvier. — La discussion du budget à la Chambre est brillamment ouverte par un discours de M. Paul Deschanel. Quant au Sénat, il continue la vérification des pouvoirs, et valide notamment les élections contestées de MM. Francis Charmes et Gérénte.

— Le calme semble rétabli à Fez et à Tanger, d'après un télégramme de M

Cologan, ministre d'Espagne au Maroc.

20 Janvier. — La France s'efforce actuellement d'exercer son action en vue d'obtenir par des réformes nettement déterminées, une amélioration du sort des populations macédoyniennes. Un livre jaune sur les affaires de Macédoine est actuellement en préparation.

— La Chambre, après avoir entendu un excellent discours de M. Ribot, clot la discussion générale du budget. On vote ensuite le premier budget de dépenses : celui de la justice.

— Le Sénat reprend la discussion du projet du service militaire de deux ans, puis eu vote quelques articles.

21 Janvier. — La Chambre continue avec rapidité la discussion du budget et vote le budget de l'Intérieur et le budget des services pénitentiaires.

— Un incendie détruit au Havre une partie du Transatlantique la *Touraine*. Les parties les plus profondément atteintes sont le salon des premières et les cabines de luxe.

22 Janvier — Le Sénat continue l'examen du projet de loi sur le service de deux ans.

— La Chambre vote les budgets des finances et des Colonies.

— Après un premier échec dont la presse européenne et principa-

lement les États de l'Union se réjoignent assez bruyamment, l'Allemagne engage une action sérieuse contre les forts de Maracaibo, au Venezuela.

Le 23 Janvier. — La Chambre continue le débat de l'interpellation sur le propagande politique dans l'armée, et, après avoir entendu MM. Jaurès, Ribot et le général André, approuve à la presque unanimité les déclarations du gouvernement.

— Le colonel Lynch est condamné à mort par la haute cour britannique.

— Le traité relatif au canal de Panama est enfin signé entre les États-Unis et la Colombie.

— Les incidents de Maracaibo sont commentés avec une indignation croissante par la presse de New-York.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

S'étant rendu le 12 janvier à 4 heures du soir, à son verger situé Jeudi les Oulches, le sieur Gérard Léon, 60 ans, cordonnier, fut averti par le sieur Vermet Louis-Isidore, 72 ans, rentier, qui a un jardin de ce côté, que les arbres du sieur Rimbart Louis, 35 ans, cultivateur, avaient été mutilés pendant la nuit. Il en prévint à son tour le propriétaire en rentrant, et celui-ci étant allé à son potager, y constata que quatre jeunes pommiers de 4 ans avec les greffes du même âge, avaient eu les greffes arrachées et déposées au pied de chaque arbre par l'auteur de cet acte de vandalisme stupide ; le dégât causé est estimé 80 francs. L'auteur est inconnu.

Mardi prochain, à 2 heures, auront lieu en la salle de mairie du chef-lieu de canton, les opérations du tirage au

sort, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Meaux.

Le soir, les jeunes conscrits donneront un bal brillant en la salle de l'hôtel de la Grosse-Tête.

Un couple jeune encore, le sieur Gillot, trente ans, d'origine belge, se disant ouvrier peintre en bâtiment, et Berthe Camille, dix neuf ans, native de Reims, a été arrêté vendredi matin, au lever du jour, par la gendarmerie de Dammartin, sous l'inculpation de vols dans les troncs d'églises du voisinage.

A diverses reprises les églises de Dammartin, de Villeneuve et du Mesnil-Amelot ont été visitées par des cambrioleurs qui, à l'aide de bâtons enduits de glu, vidaient, en partie, les troncs contenant les aumônes des fidèles, mais on n'avait aucune connaissance précise des coupables, bien que deux individus d'allures louches aient été remarqués par diverses personnes.

Jeudi dernier, ces mêmes personnes ayant revu le même couple, sa présence fut signalée à la gendarmerie et on les vit entrer successivement dans les églises Saint-Jean et Notre-Dame où ils demeurèrent peu de temps.

Le soir ils se firent servir à dîner à l'auberge de M. Aubry et y passèrent la nuit, jusqu'au moment où la gendarmerie vint les cueillir pour s'enquérir de leur identité.

L'homme était porteur de quelques pièces de monnaie ; quant à la femme elle avait dans sa poche une dizaine de francs de petits sous enduits de glu.

Malgré leurs vives dénégations, les deux personnages ont été conduits à Meaux et écroués à la maison d'arrêt.

LONGPERRIER

Mardi dernier les disciples de Saint-Sébastien ont fêté dignement leur saint patron et au programme traditionnel : messe, banquet, partie d'arc, ils avaient ajouté un bal qui a obtenu un très réel succès, à tel point que c'est à peine si les violons avaient réintégré leur gaine ouatée, lorsque se firent entendre les premiers tintements de l'angelus.

Comme toujours, à Longperrier, si on travaille dur, on sait aussi s'amuser les jours de fête.

Rien de plus juste !

PLAILLY

La société de secours mutuels de Plailly a tenu dimanche dernier son assemblée générale en la salle de la mairie.

Cette société fondée en 1837, compte actuellement 430 membres et moyennant une modeste cotisation de 75 cent. par mois, elle trouve le moyen d'offrir à ses membres malades une indemnité journalière de deux francs et une modeste retraite à 65 ans.

L'année 1902 a été peu chargée si l'on considère qu'elle n'a dépensé que 1996 francs, alors que la moyenne des dépenses annuelles est de 2.300 fr.

Malgré ces charges relativement lourdes, cette société possède actuellement un capital de réserve s'élevant à la somme de 20.200 fr.

Ces chiffres sont le meilleur éloge qu'on puisse faire de son conseil d'administration.

COMPANS

On rapporte que mardi dernier, venant par un rapide du matin, un individu légèrement pris de boisson, voulut se payer la fantaisie d'ouvrir

la portière de son compartiment, au moment où le train parcourait à toute vitesse la pente escarpée du village de Compans.

Mal lui en prit, car mal équilibré, le malheureux roula en bas du train et alla se perdre dans les broussailles du parc du château à une vingtaine de mètres de profondeur.

Mis en émoi par les signaux d'alarme, les employés de la ligne se mirent en devoir de rechercher le voyageur et ne le trouvèrent que longtemps après, blotti dans un épais fourré et n'ayant pour toutes autres blessures que quelques contusions sans aucune gravité.

Voilà qui donne encore une fois raison à ceux qui prétendent qu'il y a un bon dieu pour les ivrognes.

CLATE

Samedi matin, M. Emilien Bontemps, chef de culture à la compagnie générale des omnibus, eut l'idée d'aller faire un tour à l'habitation, actuellement inoccupée, de sa belle mère, Mme veuve Marchat.

Une surprise l'y attendait. A peine arrivé sur les lieux il constata en effet que d'autres avaient, avant lui, rendu visite à la maison de sa parente, mais en passant par la fenêtre de la cuisine au lieu d'entrer, honnêtement par la porte.

Ces visiteurs avaient, selon les procédés les plus classiques du cambriolage moderne, forcé le volet, brisé le carreau et ouvert le chassis en faisant jouer l'espagnolette.

Sans pousser plus loin ses investigations M. Bontemps se rendit à la gendarmerie et mit rapidement le chef de brigade au courant des faits.

Les agents de la force publique



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CR

SHAS



0 00000 128971

l'accompagnerent, pensant bien trouver tous les appartements sens dessus-dessous.

Point !

Les cambrioleurs s'étaient bornés à faire de platoniques démonstrations.

Ils avaient bien, de ci, de là, tenté de fracturer quelques portes, mais sans pousser leurs tentatives au delà de pesées insuffisantes bien que vigoureuses. On releva partout les traces de leur passage, on trouva l'endroit où ils avaient escaladé le mur en montant sur un tas de sable, on suivit leur piste dans le jardin, mais on ne constata pas la disparition du moindre objet.

Ont-ils eu peur, une fois dans la pièce ?

Ont-ils été dérangés ?

C'est ce que l'enquête nous apprendra vraisemblablement.

Publicateur

Les élections municipales complémentaires de dimanche dernier, ont donné à Claye les résultats que voici :

Ont été élus, MM. Victor Chevard, Louis Lobbé, Jean Ney, et Clément Petit.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Du *Journal de Sentis* :

Judi de la semaine dernière a eu lieu, à Nanteuil, une fête toute intime. M. et Mme Sainte-Beuve célébraient leurs noces d'or et faisait dire une messe d'actions de grâce à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage.

Il serait indiscret à nous d'insister sur cet événement essentiellement familial ; mais nous sommes heureux de saisir cette occasion pour nous faire l'écho des profondes sympathies et de

la haute estime qui n'ont cessé d'entourer l'honorable famille Sainte-Beuve, de la part de tous ceux qui l'ont connue et ont pu, par conséquent, l'apprécier.

On sait que M. Sainte-Beuve a été l'un des adjoints les plus distingués de la commune.

Nous adressons à M. et Mme Sainte-Beuve nos respectueux hommages, et leur disons du fond du cœur : *Ad multos annos !*

Mercredi ont eu lieu, à Nanteuil, les obsèques de M. Cressin Louis Paul que la mort est venu frapper, à 54 ans, après quelques semaines de maladie impitoyable qui l'avait atteint, au moment où rien ne faisait prévoir la fin si proche d'un homme dont la santé semblait assurée pour longtemps.

Un nombreux cortège de parents et d'amis se réunit à la maison mortuaire, où le cercueil du défunt était couvert de nombreuses couronnes, parmi lesquelles on remarquait celle offerte par les membres de la Commission administrative de l'Hôpital intercommunal, dont le défunt était le secrétaire.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par MM. Giot, Toupet, Mahon et le docteur Grenier, amis personnels de M. Cressin. Une délégation des sapeurs-pompiers et de la Société de Secours Mutuels, dont M. Cressin était membre honoraire accompagnait également le convoi.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se dirigea vers le cimetière, où eut lieu l'inhumation.

Les opérations du tirage au sort auront lieu, pour le canton de Nanteuil, mardi prochain 27 courant.

SILLY-le-Long

Le nommé Coppens Albert, âgé de 25 ans, qui, le 7 décembre dernier, a chassé sans permis et a outragé le garde Tourneux, vient de se voir octroyé par le tribunal correctionnel de Senlis 46 francs d'amende, avec application de la loi de sursis.

Les Pensions aux Pompiers

Jusqu'à l'époque où furent mis en vigueur la loi de finances d'avril 1898 et le décret de juillet 1899, la garantie des accidents était à la charge entière des communes.

Le décret de juillet 1899 institua une nouvelle organisation de l'assurance des sapeurs-pompiers contre les accidents ; l'Etat prenait à sa charge le paiement des pensions aux victimes d'accidents entraînant une incapacité personnelle et absolue de travail ; mais le décret ne parlait point des incapacités partielles ou professionnelles, et il était sous-entendu que la garantie de ces risques restait à la charge des communes, ainsi que le paiement des indemnités journalières en cas d'accidents légers.

Il aurait donc pu s'élever des contestations dans le cas d'accident causant une incapacité partielle, telle que la perte d'une main, d'un pied, etc., et le sapeur-pompier victime d'un semblable accident aurait sans doute éprouvé quelques difficultés pour obtenir soit de l'Etat, soit de la commune, la pension à laquelle il aurait droit.

A la suite des réclamations et démarches faites par l'Union départementale des sapeurs-pompiers, le Conseil supérieur du ministère a décidé que désormais les pensions pour les incapacités permanentes de toute nature, absolues, partielles ou professionnelles, seront payées par l'Etat.

Le principe de sa participation dans le paiement de l'indemnité journalière a même été admis, les soins médicaux et dépenses pharmaceutiques seraient à la charge des communes.

Cette nouvelle décision sera bien accueillie par les maires et les officiers de sapeurs-pompiers.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 20 au 25 Janvier 1903.

nés

21 janvier. — Foy Louis-Auguste, 78 ans, sans profession, Dammartin.

22 janvier. — Eulalie - Alexandrine - Adélaïde Babillet, veuve Jean Nondin, 77 ans, rentière, Dammartin.

LAGNY-le-SEC

Fief de Longperrier (*)

“ Le fief du Val, dit de Longperrier, assis au terroir et paroisse de Lagny-le-Sec, en la prévosté et bailliage de Senlis, mouvant du roi à cause de sa chatellenie de Senlis”, appartenait, en 1558, par indivis, à Messire François Balhan, seigneur de Tigecourt, greffier des requêtes du palais, marié à Marie Barthélemy, fille de feu Jean Barthélemy, seigneur de Buran et du Plessis-le-Vicomte ; à Jehan de Chamblar, seigneur de Montigny, et à dame Marie Séguier, veuve de feu Messire Étienne du Plessis, en son vivant seigneur de la Saulsaye, au pays Chartrain.

Ce fief comprenait alors une maison, cour, étables, granges, bergeries, jardins, appelés l'hostel du fief de Longperrier, avec cent vingt arpents de terre dont trente et un arpents aboutissant à la sente de la maladrerie dudit Lagny-

le-Secq " ; trois arpents de terre près du Val et du chemin de Crespi ; trois arpents au Val d'Ève : cinq quartiers au terroir de Belleville, près la justice d'Ermenonville ; au lieu dit la " pierre platte " six arpents contre le " molin de Laigny-le-Secq " : sept quartiers " proche la maladrerie " ; demi arpent " proche les hoirs Jacques Mailart " : etc. plus les menus cens, portant lods et ventes, saisines et amendes sur les terres relevant dudit fief.

Messire François Balhan, greffier des requêtes et Messire Jean Barthélemy, sieur du Plessis, avocat au parlement, firent en 1559, échange de biens sis à Longperier, paroisse de Lagny-le-Sec, mouvant un fief de Demoiselle Marie Séguier, veuve de feu Messire Etienne du Plessis, et de noble homme Jean de Gauchar, lesdits échanges étant de leur fief de Longperier.

Le 23 août 1570 noble homme Messire Nicolas Barthélemy et honorable femme Catherine Croques, veuve de feu Jean Barthélemy, en son vivant bourgeois de Paris, seigneur du Plessis le Vicomte, firent à leur tour des échanges de terres dépendant du fief de Longperier, appartenant à Messire Nicolas Barthélemy.

Dame Catherine Croques, veuve de Jean Barthélemy, consentit en 1571, à Nicolas Papillon, un bail pour neuf arpents et demi de terre dépendant du fief de Longperier, moyennant quinze muids de froment rendus à Paris.

En 1595, Claude de la Croix, sieur et vicomte de Semoyne, gentilhomme de la chambre du roi, porta, comme tuteur de Marie de la Croix, sa fille, née de son mariage avec feu Catherine de Balhan; foi et hommage à Baltazar du Plessis, et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, pour le fief de

Longperier, " sis à Laigny le Secq, près Dampmartin en Goille ", et fiefs de Conflans, la Charonne, relevant dudit sieur du Plessis.

Pierre du Plessis, conseiller du roi et Jehan du Plessis, écuyer, seigneurs en partie du fief de Longperier reçurent à foi et hommage, en 1598, Jehan Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy en France, qui possédait à Lagny-le-Sec desterrés relevant du fief de Longperier.

L'année suivante, le même Jehan Jacques de Mesmes, et Antoinette de Grossaine, sa femme, fille et seule héritière de feu demoiselle Pierrette Barthélemy, sa mère, veuve de feu Th... de Grossaine, conseiller du roi, sieur du Val, lieutenant du bailli de Vermandois, portèrent foi et hommage à Messire François de Danerval, écuyer, sieur de Montigny, la Frette et seigneur en partie du fief du Val de Longperier, à cause de Demoiselle Loïse de Farnalzac son épouse.

En 1605, Messire Gabriel de Guénégaud, seigneur du Plessis-le-Vicomte, portait foi et hommage à Baltazar Gobelin, sieur du fief du Val, en son hôtel du Val à Laigny pour son fief de Longperier et les terres qu'il possédait dans la mouvance du fief du Val, par héritage de Marye de la Croix, sa femme, qui les tenait de Catherine de Balhan.

(a suivre)

E. L.

(*) Voir le n° 598, de la Petite Gazette.

Locutions & Proverbes

Il faut apprendre à obéir

pour savoir commander.

Effectivement, c'est en écoutant les gens les plus expérimentés que l'on arrive à connaître les choses et que

l'on peut acquérir à son tour une expérience qui permette de diriger les autres avec sûreté. Du temps de la féodalité, les fils des Seigneurs étaient initiés dès leur jeunesse à leur future condition en remplissant des rôles de pages auprès de quelque prince.

Louis XIV, dans ses mémoires, écrivait cette sage leçon pour son fils : « *Si vous n'écoutez pas les ordres de ceux que j'ai proposés pour votre conduite, comment suivrez-vous les conseils de la raison quand vous serez le maître.* »

Fénelon dit en propres termes dans son Télémaque : *Il faut obéir pour apprendre à commander.*

Les Anciens, avaient émis aussi certaines idées sur ce sujet. Voici celle du philosophe Sénèque : *Nemo regere potest, nisi qui sinit se regi*, ce qui signifie : *Celui-là seul peut diriger les autres qui sait se diriger lui-même.* Le poète P. Syrus émettait ainsi cette pensée : *Parere scire par imperio gloria est*, qui veut dire : *Il n'y a pas moins de gloire à savoir obéir qu'à savoir commander.*

L'histoire moderne nous a laissé un exemple de ce que peut accomplir une personne imbue de cette idée.

« Le czar, Pierre 1^{er}, pour civiliser la Russie alors plongée dans la barbarie, s'expatria ; il alla passer en Hollande deux années, afin d'y apprendre les arts utiles et surtout celui de construire les vaisseaux, car son pays n'avait pas encore de marine. Pour arriver à son but, il se vêtit en ouvrier et alla s'établir en face la ville d'Amsterdam dans le village de Saardam. Là, après avoir été saisi d'admiration à la vue de cette multitude d'hommes toujours occupés, des travaux exécutés si rapidement avec tant d'ordre pour la construction des vaisseaux, il se mit, la hache et le compas en mains, à suivre les exemples qu'il avait sous les yeux. Il se

fit tout d'abord inscrire comme simple ouvrier charpentier sous le nom de Pierre Mikhailov. Il acheta une barque à laquelle il adapta lui-même un mât ; ensuite, il travailla, toujours sous la direction des chefs d'équipes, à toutes les parties de la construction d'un vaisseau, menant la même vie que les ouvriers, tant pour la nourriture que pour la façon de s'habiller. Il travaillait avec eux dans les forges, dans les ateliers, dans les corderies et enfin dans les moulins où l'on sciait le sapin et le chêne.

Quel exemple de travail et d'abnégation ne donnait pas le czar Pierre, surnommé, celui-là, à juste titre, *Le Grand*, pour s'être ainsi débarrassé quelque temps des grandeurs attachées à sa situation élevée, et pour avoir eu la force de caractère de se plier à la position la plus humble.

Aussi, les ouvriers, ses compagnons de travail, interdits d'abord d'avoir un souverain au milieu d'eux, ne lui ménagèrent-ils pas leurs marques d'estime et de considération. »



Un petit garçon lit devant ses parents la phrase suivante :

« Entre Tours et Poitiers, au milieu du 19^e siècle, et au mois de mars, Charles-Martel battit les Sarrasins. »

Et le père de s'écrier :

— Comment ! là-bas, on bat les sarrasins en mars ; chez nous on ne les bat qu'en octobre.

SAINT-MARD

Une vente mobilière aura lieu, pour cause de départ, au domicile de M. Maillet, le dimanche 13 février prochain, à une heure, en la salle d'hôtel de M. Betizeau, par le ministère de M^e Pol Couchot.

Téléphone

Pour répondre à un besoin qui se manifeste assez fréquemment, l'imprimerie de la *Petite Gazette* est actuellement pourvue d'un poste téléphonique destiné à la mettre en rapport immédiat avec les diverses communes de la région, où l'on pourrait avoir besoin de ce mode de communications, pour une cause quelconque.

La vie heureuse

Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercées par des femmes. La préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse** et du **conseil des femmes** peuvent être lus par les jeunes filles, et par tous les membres de la famille.

A toute personne qui, avant le 1^{er} janvier souscrit un abonnement à ces deux Revues ou à l'une d'elles, la librairie Hachette réserve une faveur exceptionnelle : le prix de l'abonnement sera remboursé en livres. Ainsi une abonnée à **La vie heureuse** aura droit à 7 fr. de livres, une abonnée au **Conseil des femmes** à 4 fr 50 de livres.

En vente à la Librairie E. LEMARIÉ

Charbons et Cokes

de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »

Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Cadrons fixes employant toutes les poudres « **DARNE** ».

machines à Coudre « Hurtu » à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire. etc. — Fers à T.

Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële

(Seine-et-Marne)

A Vendre

MATERIEL DE BOUCHERIE

Cheval et Voitures

S'adresser au bureau du Journal

AVIS

MM. Santerre Frères ont l'honneur d'informer **MM. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs** qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puisards ; Curage de Puits et Citernes.

Prix très modérés

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

Ouvrages de luxe

offerts à des conditions exceptionnelles aux lecteurs de la *Petite Gazette* ;

Les mots historiques du pays de France, par Trognon.

Album In-f^o illustré de 60 dessins en couleurs et en noir, par Job.

Cartonage de luxe à bisseou, fers spéciaux, au lieu de 10 fr. 7 fr.

Paris Pittoresque, 1800-1900 La Vie, les Mœurs, les Plaisirs, par Louis Barron

Ouvrage orné de 500 reproductions d'estampes et 20 gravures hors texte, tirées en couleur. Un volume In-folio de 414 pages, reliure à fers spéciaux, tête dorée, au lieu de 25 fr. 15 fr.

Chansons nationales et populaires de la France avec notes historiques et littéraires, 2 volumes grand in-8 à 2 colonnes, illustré de gravures sur acier et de vignettes dans le texte.

Recueil le plus complet de vieilles chansons, au lieu de 30 fr. 12 fr.

Abonnements à tous les journaux et publications politiques et littéraires de Paris, sans aucun frais de commission.

Il est accordé une remise de 10 o/o sur les prix des catalogues des éditeurs de Paris, pour toute commande d'au moins 5 francs.

Instruments de musique, cordes harmoniques et accessoires divers.

Il est accordé d'importantes remises sur le catalogue illustré de la maison Jérôme Thibouville-Lamy et Cie, qui est donné en communication sur demande.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin. — Imp. E. LEMARIÉ.